

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 24 juin 2016****CP2016\_06\_18  
id. 2616**

*L'an deux mille seize le vingt quatre juin , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

**CONTRAT TERRITOIRE LECTURE N°2**

Par délibération du 29 octobre 2012, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a approuvé la signature d'un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC Midi-Pyrénées, pour la mise en œuvre d'une politique de développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale.

Grâce à la signature de ce contrat, la Médiathèque départementale a impulsé de nouvelles actions pour le développement du numérique : mise en ligne d'un nouveau portail offrant de nouveaux services aux bibliothécaires du département, dont l'accès à des ressources numériques, constitution d'un parc de 24 tablettes numériques et mise à disposition de liseuses en prêt longue durée dans les bibliothèques têtes de réseau.

Le nouveau projet de Contrat Territoire Lecture repose sur la volonté d'offrir aux usagers de l'ensemble des bibliothèques du territoire, un accès équitable à des services de qualité et, par là même, sur la nécessité d'élargir l'accès aux ressources numériques à l'ensemble des bibliothèques proposant un accès internet à ses usagers, y compris hors Schéma Départemental de Lecture Publique. Il répond aussi plus largement aux besoins d'accompagnement des bibliothèques à l'entrée dans l'ère du numérique.

La mise en œuvre de cet objectif contribuera à :

- Lutter contre le fossé numérique et favoriser l'accès de tous aux ressources documentaires ;
- Conforter la Médiathèque départementale comme centre de ressources numériques ;
- Proposer des actions de formation et de médiation auprès des bibliothèques de Tarn-et-Garonne et, à travers elles, à leurs usagers.

## **Les engagements réciproque de l'État et du Conseil départemental**

### ***1- Le pilotage du contrat***

La directrice de la Médiathèque départementale est **chef de projet** et assure la coordination générale du Contrat Territoire Lecture.

Le Département mettra en place un **comité de pilotage** du Contrat Territoire Lecture présidé par un Conseiller départemental désigné par le Président du Conseil départemental. Ce comité sera composé de représentants de l'État et du Département.

**Un comité technique** sera constitué à la demande du chef de projet réunissant les professionnels du Département (Médiathèque départementale, Culture, Informatique...) et les acteurs de la vie locale (professionnels des bibliothèques, animateurs, chargés de mission)

Il réalisera chaque année une évaluation du Contrat Territoire Lecture. Au terme des trois ans du contrat, il proposera une synthèse globale et prospective afin d'envisager l'éventuelle pérennisation des actions.

### ***2- le budget***

L'État (Préfet de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, représentant le ministère de la Culture et de la Communication) et le Département de Tarn-et-Garonne s'engagent à soutenir, durant trois ans, la réalisation des objectifs du présent contrat.

Au titre de l'année 2016, l'État s'engage à verser au Département une subvention de 10 000 € et le Département à financer également le projet à hauteur de 10 000 €.

### ***3- Poursuite du projet***

Un bilan annuel des actions menées sera établi en fin d'année selon les indicateurs qualitatifs et quantitatifs correspondants aux objectifs définis (mises en réseaux, accès aux ressources numériques, accueils de publics, participations aux ateliers, journées d'information, etc.). Ce bilan, ainsi que les perspectives pour l'année suivante, seront présentés en comité de pilotage.

A l'issue de ce processus, le Contrat Territoire Lecture ~~pourra être renouvelé~~ en 2017 puis en 2018.

Dans cette hypothèse, ces années-là, le versement de la subvention sera subordonné à l'adoption des lois de finances concernées et au vote du budget dédié à ces actions par l'Assemblée départementale et fera l'objet d'un avenant financier au contrat.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 29 octobre 2012 portant signature entre le Conseil général de Tarn-et-Garonne et la DRAC Midi-Pyrénées, d'un Contrat Territoire Lecture pour la mise en œuvre d'une politique de développement de l'offre numérique de la Médiathèque départementale,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve le « contrat territoire lecture N°2 » figurant en annexe, à conclure avec l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois,
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ce nouveau contrat ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter le versement de l'aide de l'Etat d'un montant de 10 000 € selon le projet décrit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC